



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi(Dieccte)**

Appel à projets

**Mission de coordination et soutien à l'ingénierie des projets
de formation dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord
cadre national pour la formation des salariés de l'insertion
par l'activité économique**



**INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES**



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi(Dieccte)**

Contexte et objectifs de l'appel à projet

Parce qu'elle bénéficie spécifiquement aux personnes les plus éloignées de l'emploi et que l'accès à la formation y demeure insuffisant selon un constat partagé de manière récurrente entre les acteurs de l'emploi, l'insertion par l'activité économique (IAE) a été identifiée comme un secteur prioritaire du plan d'investissement dans les compétences (PIC).

Eu égard aux objectifs poursuivis par les structures de l'insertion par l'activité économique, la mobilisation de la formation professionnelle constitue **un maillon essentiel du parcours d'insertion du salarié** qui doit lui permettre d'acquérir des compétences, y compris des compétences de base, d'accéder à une certification (complète ou partielle) et de consolider des compétences transférables acquises en situation de travail. Ainsi, nonobstant les pactes signés avec les régions dont les périmètres pourront comprendre l'IAE, cette dernière se voit dotée d'une enveloppe spécifique, pilotée par l'Etat, à hauteur de 260 M€ sur cinq ans. Le cadre général de la mobilisation de cette enveloppe du PIC pour la formation des bénéficiaires de l'IAE repose sur un accord-cadre d'engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) pluriannuel (2018-2022). Cet accord a été signé en mai 2018 par 9 réseaux de l'IAE et les 7 principaux OPCA concernés par l'IAE (Uniformation, AGEFOS, OPCALIA, FAFTT, UNIFAF, FAFSEA, Transports et services). En 2019, des conventions financières annuelles ont été signées avec les sept OPCA devenus opérateurs de compétences (OPCO) en 2019

En Guadeloupe sous la responsabilité de la Dieccte Guadeloupe, la mise en œuvre opérationnelle de l'accord cadre est assurée par la tenue de comités de pilotage régionaux, qui ont été organisés dans toutes les régions depuis 2018. Ils ont permis de valider les priorités stratégiques en termes de formation, en lien avec les acteurs du service public de l'emploi, les représentants des conseils régionaux et départementaux. En Guadeloupe ce diagnostic a aussi été partagé par le comité des financeurs de l'IAE pour établir une feuille de route déclinée en 3 axes prioritaires :

AXE 1 : favoriser les projets de formations individuels afin d'augmenter le nombre de sorties dynamiques et la réalisation de projet personnel et professionnel avec un appui auprès des SIAE pour construire des parcours d'accompagnement social et professionnel.

AXE 2 : Encourager les formations s'inscrivant dans des innovations de parcours et de débouchés en lien avec l'activité de la SIAE pour permettre le développement de secteur d'activité et de nouvelles possibilités d'emploi.

AXE 3 : mettre en place des mutualisations portant sur tout ou partie du processus d'émergence et de mise en œuvre d'une ou de plusieurs actions de formation à destination des salariés de l'IAE.

La région Guadeloupe a une offre de SIAE qui se compose de 25 ACI ,12 EI et 6 ETTI.

Le projet attendu devra être proposé pour les périodes 2020 et 2021/2022.

Le présent appel à projets a pour objet de confier à un titulaire, la coordination et l'ingénierie liée à la mise en œuvre de l'accord cadre PIC IAE pour le volet qualitatif. L'action du titulaire devra favoriser l'effet levier sur l'accès à la formation des salariés en insertion que doit induire l'accord cadre et la mise en place de parcours qualitatif pour une montée en compétence de ces salariés.

- L'objectif de l'action sera, dans le respect des 3 axes prioritaires précités, de développer la méthodologie et l'ingénierie des actions de formation.

- **L'AFSET est une modalité à privilégier**, elle devra être à minima une partie intégrante du projet proposé. En effet, L'AFSET reconnue par la loi « Avenir Professionnel », comme une modalité de formation professionnelle qui permet notamment aux entreprises de gagner du temps et de réduire les coûts pédagogiques, mais aussi d'adapter la formation aux besoins et compétences des salariés en insertion en leur offrant un parcours de formation répondant à leurs attentes et besoin de sécurisation, est aussi une modalité à développer sur le territoire. L'AFEST devrait se développer dans les pratiques, en s'appuyant si possible sur les nouveaux outils digitaux.

- Enfin, le comité des financeurs des SIAE de Guadeloupe, a acté qu'il convient de **privilégier et développer au bénéfice des salariés des ateliers chantier d'insertion des formations polyvalentes** qui correspondent aux attentes du territoire.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi(Dieccte)**

Nature des sollicitations attendues :

L'action proposée consistera à accompagner la montée en compétences des structures et de leur encadrement en matière d'ingénierie de formation.

Elle pourra permettre de faciliter le développement d'une dynamique partenariale et territoriale autour des enjeux d'accès à la formation, notamment en assurant la mobilisation collective autour de projets de formation inter-SIAE.

Elle pourra également permettre un recensement des besoins de toutes les SIAE afin de structurer un plan régional de formations pour les SIAE sur lequel les OPCO pourront s'appuyer et ce dernier pourra favoriser une mutualisation de l'offre de formation.

Des projets de formations innovantes, expérimentales ou spécifiques à certaines branches/métiers considérés en tension sur le territoire (montage de CQP spécifique, développement des actions de formation en situation de travail etc...). pourront être proposés.

Concrètement la proposition se présentera en 3 phases :

Phase 1 : Sensibiliser, développer et former collectivement les responsables de structures de l'IAE à la mise en œuvre de formations adaptées aux besoins de leurs salariés en accord avec les attentes du territoire

Phase 2 : Accompagner individuellement les structures volontaires pour cette démarche

Phase 3 : Modalités de *reporting* du dispositif :Le porteur devra en effet assurer un *reporting* régulier au comité de pilotage régional. Il devra rendre compte de l'avancement et des résultats de ces actions. Des indicateurs devront être proposés.

Cadre de la réponse et critères de sélection

Les candidats qui souhaitent bénéficier d'une aide de l'État doivent **formaliser** une proposition qui doit permettre de démontrer leur capacité à mener à bien les travaux demandés c'est-à-dire notamment une connaissance avérée du secteur de l'IAE et des SIAE du territoire, une capacité à fédérer les acteurs concernés et à représenter les SIAE de la région.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi(Dieccte)**

Ainsi le candidat devra :

- indiquer la méthode proposée, le type d'actions envisagées et l'impact attendu de ces actions (propositions d'indicateurs);
- mentionner les partenaires et/ou acteurs associés à la démarche ;
- indiquer le budget prévisionnel annuel et pour la totalité de l'action (un budget par type et nombre de structure est aussi demandé pour l'accompagnement individuel)

Les projets seront jugés en fonction de leurs dimensions fortement opérationnelles et immédiates.

La sélection des projets se fera également au regard de la qualité des réponses.

Pilotage des projets

Les projets seront co-pilotés par le comité de pilotage régional de l'accord cadre PIC IAE présidé par la DIECCTE Guadeloupe.

Suivi et évaluation

Des indicateurs de suivi et de résultats seront déterminés pour chaque action sur proposition du titulaire dans le cadre de son offre. Ces indicateurs pourront être complétés par le comité de pilotage. Les plans d'actions feront l'objet d'une évaluation.

Modalités de financement

Ces démarches sont accompagnées dans le cadre du Plan d'investissements dans les Compétences à travers le dispositif d'accord d'engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) renouvelé (programme 103 du ministère du travail). Une convention financière sera conclue entre l'État et un organisme relais permettant de mettre en œuvre l'engagement financier de l'État.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi(Dieccte)**

Calendrier

L'appel à projet est ouvert à compter du 29 juin 2020 jusqu'au 03 septembre 2020.

Une première sélection sera réalisée le 15 septembre 2020 par un comité de sélection.

La réponse à l'appel à projet sera transmise à la 971.iae@dieccte.gouv.fr et en copie à veronique.charpentier@dieccte.gouv.fr et nestor.luce@dieccte.gouv.fr

Des précisions pourront être sollicitées le cas échéant par mail 971.iae@dieccte.gouv.fr avec en objet de la demande les termes « PICIAE »



**INVESTIR
DANS VOS
COMPÉTENCES**